

Container Label

GROUPE	2	FONGICIDE
---------------	----------	------------------

FONGICIDE PRODEX T 240SC
Suspension concentrée

POUR LA SUPPRESSION DE LA PLAQUE BRUNE, LA PLAQUE FUSARIENNE, DE
LA BRÛLURE EN PLAQUES, DE LA TACHE DES FEUILLES, DES MOISSURES
DES NEIGES ET DE LA BRÛLURE HELMINTHOSPORIENNE DANS LE GAZON

USAGE COMMERCIAL

GARANTIE : IPRODIONE.....240 g/L

Ce produit contient de la 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,006% à titre d'agent
de conservation

N° D'HOMOLOGATION : 32868
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES
LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
ATTENTION



POISON

AVERTISSEMENT : IRRITE LA PEAU ET LES YEUX

CONTENU NET : 500 mL – 200 L

Sharda Cropchem Limited
Domnic Holm
29th Road, Bandra (West)
Mumbai 400050
India

Canadian Agent:
Sharda Cropchem Limited
601 - 402 - 21st Street East
Saskatoon, SK, S7K 0C3
1-888-931-2530

RESTRICTIONS D'EMPLOI :

Ne pas entreposer le fongicide PRODEX T 240SC près de la nourriture de consommation humaine ou animale. Nettoyer à fond l'équipement d'application après l'emploi. Ne pas contaminer l'eau domestique ou d'irrigation. Empêcher la dérive de pulvérisation sur l'avoine. Ce produit ne doit pas être appliqué lorsque les conditions favorisent le ruissellement. Ne pas appliquer immédiatement après une averse. Si des précipitations sont imminentes, retarder la pulvérisation.

PRÉCAUTIONS :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Mettre des gants protecteurs et une combinaison pour manipuler le Fongicide PRODEX T 240SC.

Bien se laver les mains et la peau exposée après avoir manipulé le concentré et après l'application. Peut-être nocif en cas d'inhalation. Éviter de travailler dans le brouillard de pulvérisation.

Ne pas utiliser sur les gazons résidentiels. Ne PAS pénétrer ni permettre l'accès aux gazonnières traitées durant le délai de sécurité de 12 heures.

NE PAS pénétrer ni permettre l'accès au gazon traité des terrains de golf avant que les bouillies de pulvérisation ne soient sèches.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est un minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine (à l'exclusion des terrains de golf) telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives comme les parcs, les terrains d'écoles et les terrains de jeux. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion, appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés.

Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration

artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Administrer un traitement symptomatique.

CONDITIONS D'ENTREPOSAGE : Préserver du gel.

ÉLIMINATION :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens qu'une telle utilisation du produit peut entraîner.

GROUPE	2	FONGICIDE
---------------	----------	------------------

FONGICIDE PRODEX T 240SC
Suspension concentrée

POUR LA SUPPRESSION DE LA PLAQUE BRUNE, LA PLAQUE FUSARIENNE, DE
LA BRÛLURE EN PLAQUES, DE L'ATTEINTE DES FEUILLES, DES MOISSISSURES
DES NEIGES ET DE LA BRÛLURE HELMINTHOSPORIENNE DANS LE GAZON

USAGE COMMERCIAL

GARANTIE : IPRODIONE.....240 g/L

Ce produit contient de la 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,006% à titre d'agent
de conservation

N° D'HOMOLOGATION : 32868
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES
LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
ATTENTION



POISON

AVERTISSEMENT : IRRITE LA PEAU ET LES YEUX

CONTENU NET : 500 mL – 200 L

Sharda Cropchem Limited
Domnic Holm
29th Road, Bandra (West)
Mumbai 400050
India

Canadian Agent:
Sharda Cropchem Limited
601 - 402 - 21st Street East
Saskatoon, SK, S7K 0C3
1-888-931-2530

RESTRICTIONS D'EMPLOI :

Ne pas entreposer le fongicide PRODEX T 240SC près de la nourriture de consommation humaine ou animale. Nettoyer à fond l'équipement d'application après l'emploi. Ne pas contaminer l'eau domestique ou d'irrigation. Empêcher la dérive de pulvérisation sur l'avoine. Ce produit ne doit pas être appliqué lorsque les conditions favorisent le ruissellement. Ne pas appliquer immédiatement après une averse. Si des précipitations sont imminentes, retarder la pulvérisation.

PRÉCAUTIONS :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Mettre des gants protecteurs et une combinaison pour manipuler le Fongicide PRODEX T 240SC.

Bien se laver les mains et la peau exposée après avoir manipulé le concentré et après l'application. Peut-être nocif en cas d'inhalation. Éviter de travailler dans le brouillard de pulvérisation.

Ne pas utiliser sur les gazons résidentiels.

Ne PAS pénétrer ni permettre l'accès aux gazonnières traitées durant le délai de sécurité de 12 heures.

NE PAS pénétrer ni permettre l'accès au gazon traité des terrains de golf avant que les bouillies de pulvérisation ne soient sèches.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est un minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine (à l'exclusion des terrains de golf) telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives comme les parcs, les terrains d'écoles et les terrains de jeux. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion, appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés.

Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Administrer un traitement symptomatique.

CONDITIONS D'ENTREPOSAGE : Préserver du gel.

ÉLIMINATION :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens qu'une telle utilisation du produit peut entraîner.

MODE D'EMPLOI :

NE PAS APPLIQUER PAR AVION.

PRÉPARATION :

Pour pulvériser avec des applicateurs agricoles ou d'autres grands pulvérisateurs, verser la moitié du volume d'eau requis dans le réservoir. Ajouter le fongicide PRODEX T 240SC et agiter; ajouter le reste d'eau tout en agitant. Pour appliquer à l'aide d'un pulvérisateur à dos ou de petits pulvérisateurs, mélanger d'abord la quantité requise de fongicide PRODEX T 240SC avec de l'eau dans un seau, ajouter cette suspension dans le réservoir partiellement rempli, puis ajouter le reste d'eau. S'assurer que le mélange est homogène et bien agiter avant chaque application et continuer l'agitation pendant la pulvérisation. La solution de pulvérisation doit être utilisée dès que possible le jour même, en particulier si l'eau utilisée pour la préparation est alcaline (pH supérieur à 7).

APPLICATION SUR LE GAZON :

Le fongicide PRODEX T 240SC est formulé spécialement pour le gazon. Le produit est recommandé pour la suppression de la plaque brune, la plaque fusarienne, la brûlure en plaques, la taches des feuilles, la brûlure helminthosporienne, des moisissures de neiges (rose et grise). Le fongicide PRODEX T 240SC Fongicide est utilisé comme traitement préventif et est également doté de propriétés curatives. S'assurer que la surface à traiter est couverte uniformément. Appliquer la quantité requise de fongicide PRODEX T 240SC dans au moins 8 litres d'eau aux 100 m². Pour les verts de golf, toujours traiter les bordures et les allées en périphérie. Éviter de tondre le gazon dans les dix heures suivant l'application. Le fongicide PRODEX T 240SC s'applique de préférence le matin ou le soir. L'application pendant les heures chaudes de la journée risque de causer le jaunissement temporaire du gazon.

Le fongicide PRODEX T 240SC devrait être utilisé en alternance avec d'autres fongicides homologués pour la lutte aux mêmes maladies, afin de réduire le risque d'acquisition d'une résistance des organismes pathogènes.

SUPPRESSION DE LA PLAQUE BRUNE (*Rhizoctonia solani*) :

Dose: 125 - 250 ml/100 m²

Appliquer le fongicide PRODEX T 240SC dès les premiers signes de maladie. Répéter les applications à intervalles de 14 à 21 jours. En cas d'infestation grave, utiliser la dose élevée et l'intervalle court. Ne pas faire plus de 3 applications.

SUPPRESSION DE TACHE EN DOLLARS(*Sclerotinia homeocarpa*) :

Dose: 62 ml/100 m²

Appliquer le fongicide PRODEX T 240SC dès les premiers signes de maladie. Répéter les applications à intervalles de 21 jours. Ne pas faire plus de 3 applications.

SUPPRESSION DE LA TACHE DES FEUILLES ET DE LA BRÛLURE HELMINTHOSPORIENNE (*Drechslera poae, Bipolaris sorokiniana*) :

Dose: 125 ml/100 m²

Appliquer le fongicide PRODEX T 240SC dès les premiers signes de maladie. Répéter les applications 2 ou 3 fois, à intervalles de 14 à 21 jours. En cas d'infestation grave, utiliser l'intervalle le plus court. Ne pas faire plus de 3 applications.

SUPPRESSION DES MOISSURES DES NEIGES :

Appliquer le fongicide PRODEX T 240SC UNE FOIS vers la fin de l'automne ou au début de l'hiver, juste avant que le sol gèle ou avant l'enneigement permanent.

Moisissure rose des neiges (*Microdochium nivale*) :

Dose : 250 - 375 ml/100 m² dans un volume d'eau de 8 à 10 L/100 m². Utiliser la dose plus élevée lorsqu'on anticipe une infestation grave ou que la maladie est présente au moment de l'application. . Ne pas faire plus de 1 application.

Moisissure grise des neiges (*Typhula incarnata*, *T. ishikariensis*) :

Dose : 375 ml/100 m² dans un volume d'eau de 8 à 10 L/100 m². Ne pas faire plus de 1 application.

NOTE : L'application à la fin de l'automne de quantités excessives d'engrais azoté favorisant un gazon dense accroît la sensibilité du gazon aux moisissures des neiges et, par conséquent, réduit l'efficacité du fongicide PRODEX T 240SC.

PLAQUE FUSARIENNE (*Microdochium nivale*) :

Dose : 185 ml/100 m²

Appliquer le fongicide PRODEX T 240SC dans un volume d'eau de 8 à 10 L /100 m² à l'automne ou au printemps, comme traitement préventif, lorsque le temps frais et humide favorise le développement de la maladie. Répéter l'application après 21 à 28 jours. Dans les régions où il y a neige au sol, appliquer la dose requise pour supprimer la moisissure rose des neiges avant l'enneigement permanent. Ne pas faire plus de 2 applications.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, fongicide PRODEX T 240SC contient un fongicide appartenant au Groupe 2. Toute population de champignons peut renfermer des individus naturellement résistants au fongicide PRODEX T 240SC et à d'autres fongicides du Groupe 2. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut également exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

Dans la mesure du possible, alterner le fongicide PRODEX T 240SC ou les fongicides de même Groupe 2 avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.

Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.

Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.

Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance. Dans la mesure du possible, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer le fongicide au moment propice.

Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.

Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre

recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Sharda Cropchem Limited au 1-888-931-2530.